

## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

L'An **deux mille vingt**, le vingt-trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni à huis clos en l'Hôtel de Ville, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, sous la présidence de **Monsieur Antony GAUTIER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-sept novembre deux mille vingt et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

### A l'ordre du jour de cette séance :

- A) Désignation du Secrétaire de séance.
- B) Appel nominal.
- C) Procès-verbaux des réunions des 30 avril 2020, 3 juillet 2020 et 30 juillet 2020
- D) Communications du Maire

M. le Maire propose de démarrer la séance en commençant par l'appel nominal et propose de désigner le secrétaire de séance : Florent VANDENABEELE.

**PRÉSENTS** (29): Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Mathilde CHARPENTIER, Pierre GRANDGENEVRE, Evelyne LORIDAN, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Valérie COUTURE, Géry DELANGUE, Denis BECUWE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Aurélie COSTENOBLE, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE, Nathalie BAUCHART.

### **Procurations** (3)

Marc DENEUCHE	donne procuration à Nathalie BAUCHART
Josy ANNOOT	donne procuration à Joël DECAT
Bérangère VERFAILLIE	donne procuration à Nathalie BAUCHART

### **Absent** (1)

Sébastien MALESYS

Effectif du Conseil Municipal : 33

Présents en séance	:	29
Procurations	:	3
Absent	:	<u>1</u>
		33

Bonsoir à toutes et à tous,

Je souhaite la bienvenue à l'Hôtel de Ville aux élus présents, aux représentants de la presse, et à toutes celles et ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux, sur la chaîne You Tube de la Ville, puisque vous le savez, c'est un engagement que la nouvelle majorité a pris depuis le début du mandat, celui de diffuser en direct les séances du Conseil Municipal.

Nous le faisons depuis le Conseil d'installation du 3 juillet dernier, et je remercie les agents de la Ville qui ont permis l'organisation de ce Conseil Municipal. Je pense notamment au service communication, au service informatique et aux services techniques parce qu'il fallait pouvoir proposer cette séance de Conseil Municipal en respectant toutes les mesures sanitaires qui existent dans le décret du 29 octobre dernier, c'est-à-dire : une distanciation minimale d'un mètre entre chaque participant, la mise à disposition de gel hydro alcoolique, le port obligatoire d'un masque, l'aération de l'espace dans lequel se tient le Conseil Municipal.

Nous avons discuté en commission préparatoire de l'organisation à huis clos de ce Conseil Municipal, chaque groupe politique y était favorable, mais je propose quand même à l'assemblée l'organisation à huis clos.

Y-a-t-il quelqu'un qui s'oppose à l'organisation à huis clos de la séance du Conseil Municipal ?

Comme il n'y a pas d'opposition, nous allons délibérer à huis clos, conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour plus précisément, comme évoqué en commission, je voudrais apporter une modification à l'ordre du jour qui vous a été transmis. Dans un premier temps, vous aviez initialement une délibération qui vous avait été présentée concernant la création et la composition des commissions municipales. Après avoir échangé vendredi après midi avec les services de la Sous-Préfecture, nous proposons aujourd'hui 2 délibérations, une première délibération qui va acter la composition des commissions municipales avec le nombre de membres et une seconde délibération qui précisera les membres de chacune de ces commissions, il s'agit de la première modification à l'ordre du jour. En ce qui concerne la seconde modification à l'ordre du jour, il s'agit d'une délibération qui vous est remise sur table et dont le contenu a été très légèrement modifié, il s'agit d'un ajout technique à la délibération 20/053 qui sera présentée par M. FURLAN et qui concerne la rétrocession de la voirie du lotissement le "Carré Vert" dans le domaine public communal.

Je vous propose de procéder à l'approbation des procès-verbaux du 30 avril 2020, du 3 juillet 2020 et du 30 juillet 2020. Les élus ont pu en prendre connaissance, y-a-t-il des remarques ou des observations ? Je propose de les adopter. Qui vote pour ?

### **ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ.**

Je vous propose de passer maintenant aux points d'actualité puisque, vous le savez, au début de chaque Conseil Municipal, je souhaite vous transmettre en toute transparence certains éléments qui concernent l'actualité de la Ville en général et des activités municipales en particulier.

Je voudrais évidemment ouvrir notre Conseil en revenant sur l'effroyable événement qui a choqué la France le 16 octobre dernier. Vous le savez, alors qu'il sortait de son collège, Samuel PATY, un professeur d'histoire-géographie a été sauvagement assassiné.

Assassiné pour avoir accompli son travail d'enseignant, sans se laisser intimider, pour avoir contribué, comme cela est la tâche qui lui était confiée, à l'émancipation et à la construction de la conscience de nos enfants.

Il avait 47 ans, il était marié et père d'un petit garçon de 5 ans.

J'ai eu l'occasion d'exprimer publiquement l'immense émotion qui nous a tous ébranlés ce 16 octobre. J'ai fait mettre le drapeau tricolore de la mairie en berne et j'ai fait inscrire sur la façade de l'Hôtel de Ville notre soutien inconditionnel aux enseignants, si essentiels à mes yeux.

Je veux rappeler devant vous ce soir que la laïcité n'est pas une opinion, mais c'est simplement la liberté d'en avoir une. Et c'est cela que nous devons défendre, chaque jour, sans relâche.

Pour rendre un dernier hommage à Samuel PATY, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

\*\*\*\*\*

Je me dois maintenant de vous faire part des démissions qui sont intervenues au sein de notre Conseil Municipal sur la liste « Fier de faire vivre Bailleul ».

Nous avons déjà acté la démission, lors du précédent Conseil Municipal, de M. HEYMAN, de Mme HUS et de Mme VAN LERBERGHE, et nous avons installé M. MALESYS et Mme BAUCHART à qui je souhaite la bienvenue, puisque c'est son premier Conseil Municipal.

M. MALESYS a également exprimé par mail le 27 octobre dernier son souhait de démissionner. Conformément au CGCT, nous attendons la formalisation de sa décision par écrit avec un document daté et signé, que nous transmettrons ensuite aux services de la Sous-Préfecture.

Je vous avais aussi fait part du refus de M. OSTOJSKI de siéger dans notre assemblée et nous pouvons donc aujourd'hui installer Mme Bérangère VERFAILLIE, la personne suivante sur la liste « Fier de faire vivre Bailleul ».

Mme VERFAILLIE a donné procuration à Mme BAUCHART et nous pourrions donc l'accueillir lors d'un prochain Conseil Municipal.

Autre sujet : vous le savez, j'ai toujours souhaité que Bailleul puisse avoir une place importante au sein du territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Je vous l'avais expliqué lors du précédent Conseil Municipal, M. LEGROIS et moi-même occupons des postes de Vice-Présidents au sein de la CCFI. Bailleul a repris la place qu'elle n'aurait jamais du perdre sur le territoire et je suis très heureux de pouvoir vous annoncer ce soir les élections de plusieurs membres de la majorité à des postes-clés et je les félicite très chaleureusement :

- M. Arnaud DEVILLEZ : Vice-Président au sein du SIECF (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre)
- Mme Marjorie VANDENBERGHE : Vice-Présidente du SMICTOM des Flandres (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres)
- M. Christophe LEGROIS : Vice-Président de l'USAN (Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord)

- M. Nicolas LEFEBVRE : Président de l'EPSM des Flandres
- M. Pierre GRANDGENEVRE : Vice-Président de l'EPSM des Flandres et Vice-Président du Centre Hospitalier de Bailleul
- Et moi-même qui ai été élu Vice-Président du Pôle Métropolitain des Flandres et Président du Centre Hospitalier de Bailleul.

D'autres informations qui concernent l'Administration municipale : il y a une évolution progressive au sein de la Direction Générale des Services, dont les 3 emplois fonctionnels de la Ville sont notamment concernés. M. RIDELAIRE a souhaité quitter ses fonctions de Directeur Général des Services et j'en ai pris acte. Il quittera les effectifs de la Ville au 1er décembre prochain et une procédure de recrutement est actuellement en cours pour avoir une nouvelle ou un nouveau Directeur Général des Services dans les meilleurs délais. En attendant ce recrutement, c'est Mme Lucie BOUQUET qui assure la Direction Générale des Services par intérim.

Par ailleurs, j'ai décidé aussi de ne pas renouveler le détachement de M. Damien DURIEZ, ancien Directeur des Services Techniques et actuel Directeur Général Adjoint en charge des Grands Projets sur l'emploi fonctionnel qu'il occupe. J'ai aussi décidé de mettre fin, de façon anticipée au détachement de M. Ghislain CARRE, qui est aujourd'hui Directeur Général Adjoint en charge de la culture, de la jeunesse, des associations, du sport et de l'éducation, sur l'emploi fonctionnel qu'il occupe actuellement. Je voulais vous en faire part conformément aux textes de loi.

Sur les points d'actualité, difficile, vous vous en doutez, de ne pas commencer par le carnaval. Vous en avez pris connaissance, vous l'avez lu, malheureusement, la Société Philanthropique a décidé d'annuler l'édition 2021 du carnaval, vu l'évolution incertaine de la situation sanitaire.

M. LEGROIS et moi-même étions présents lors de la conférence de presse et je peux vous dire toute l'émotion qui habitait Gilles BLAVOET lorsqu'il a lu le communiqué, la mort dans l'âme, de l'annulation de cette édition 2021.

Je considère que c'est une décision très douloureuse pour nous, pour tous les Bailleulois, pour la Société Philanthropique. Mais je considère surtout que c'est une décision qui est sage et qui est responsable vu le contexte sanitaire dans lequel nous sommes aujourd'hui.

J'ajoute que la Ville sera toujours aux côtés de la Société Philanthropique, pour l'accompagner, évidemment dans la mesure de ses moyens, sur les projets qu'elle pourrait être amenée à entreprendre.

Cela me permet de faire un lien sur la situation sanitaire. Vous le savez, je vous l'ai dit, je l'ai écrit, mon devoir est de protéger les Bailleuloises et les Bailleulois en ma qualité de Maire. C'est la raison pour laquelle j'ai notamment décidé de faire procéder à une distribution, à plusieurs reprises de masques :

- D'abord, début septembre auprès des collégiens bailleulois, avec une distribution de deux masques par collégien ;

- Ensuite, début novembre, lors du 2<sup>nd</sup> confinement, avec deux masques distribués dans chaque foyer, sachant que pour celles et ceux qui souhaitent avoir davantage de masques ils sont disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville ;
- Et puis, il y a quelques semaines 2 masques ont été distribués à chaque élève inscrit dans les écoles bailleuloises, publiques et privées ;

Je pense que c'est aussi important, en notre qualité d'élus, d'assurer évidemment la protection de nos habitants et je fais toujours confiance aux Bailleuloises et aux Bailleulois pour respecter toutes les mesures sanitaires qui nous permettront de sortir rapidement de cette situation qui est compliquée à vivre. Je propose d'interrompre quelques instants mes communications pour donner la parole à M. GRANDGENEVRE. Non pas pour qu'il intervienne en sa qualité d'Adjoint délégué à la santé, mais qu'il intervienne en sa qualité de médecin au CHU de Lille pour nous faire un point sur l'état de la situation épidémiologique sur notre territoire.

M. GRANDGENEVRE indique que l'objectif de sa prise de parole est de donner une information factuelle, de faire un état des lieux de la situation sanitaire à ce jour. Bien évidemment, ces informations ne prédisent en rien l'évolution des consignes gouvernementales, le Président de la République devant s'exprimer demain à ce sujet.

Le constat que nous faisons, c'est que de nombreuses contraintes sont imposées, contraintes nous privant d'une partie de nos libertés, nous éloignant de nos proches ou encore parfois nous obligeant à fermer certains de nos commerces, mais ces efforts ne sont pas inutiles ou sans effet d'une part, et vous le savez tous, ce virus est particulièrement dangereux, il tue de nombreuses personnes et malheureusement il a touché directement ou indirectement certains d'entre nous même si certains profils de personnes sont plus à risque, des personnes de moins de 60 ans sont aujourd'hui encore en réanimation. Il est donc essentiel de se protéger et de protéger son entourage en respectant les gestes barrières.

D'autre part, nous constatons depuis quelques jours que nos efforts quotidiens sont efficaces, le nombre de patients entrant aux urgences et en réanimation ralentit voire diminue dans certains centres. Ceci est une très bonne nouvelle aujourd'hui mais nous devons rester vigilants.

Naturellement, dans ce contexte, nous risquons d'être tentés de faire moins attention, de relâcher nos efforts, mais je le répète ces consignes ont un réel effet sur la progression de ce virus et, en respectant ces gestes barrières, nous continuerons à nous protéger et à sauver des vies.

M. le Maire reprend la parole.

Vous l'avez compris la situation est loin d'être gagnée et j'ai souhaité depuis déjà plusieurs semaines, avec l'ensemble des élus de la majorité, pouvoir adapter la continuité des activités municipales pour permettre de répondre autant que faire se peut aux besoins des Bailleuloises et des Bailleulois. C'est la raison pour laquelle un accueil a été organisé, désormais, uniquement sur rendez-vous auprès du Pôle Population de l'Hôtel de Ville, auprès des Services du CCAS, auprès du Centre des Services Techniques, rue de Lille et également au Pôle Jase Place Plichon.

Nous avons décidé aussi d'accentuer le télétravail, dans la mesure du matériel dont nous disposons, auprès des agents qui le souhaitent et, au niveau du CCAS, nous avons relancé le service de portage des courses à domicile qui existe à l'attention des personnes de plus de 70 ans ou en situation de handicap. Cela pour vous montrer que nous essayons de nous adapter évidemment à ce contexte sanitaire qui est très particulier.

Je voulais également vous dire que j'ai pris la décision de proposer à chaque responsable de groupe politique au sein de notre Conseil Municipal de participer à des temps d'échanges réguliers sur la gestion du confinement au niveau des activités municipales. J'ai proposé à M. DECAT et à M. DENEUCHE de participer de façon régulière à des temps d'échanges qui permettent d'avoir l'ensemble des informations sur la continuité des activités municipales. Je vous l'avais dit lors du Conseil Municipal d'installation, je serai toujours ouvert à l'opposition pour transmettre l'ensemble des informations, et pour comprendre comment les services s'adaptent au contexte sanitaire qui est aujourd'hui très particulier.

Concernant un autre point d'actualité, vous avez eu sur table quelques photos, je pense qu'il est important de pouvoir vous les communiquer puisqu'il s'agit du clocher de l'église Saint Amand. Ce campanile dont beaucoup ont parlé début septembre, j'ai trouvé important avec M. DEVILLEZ, l'Adjoint délégué au Patrimoine et aux Travaux, de vous montrer l'ampleur des dégâts, puisqu'il y avait véritablement un danger imminent.

C'est un dossier qui était connu des services municipaux et de l'ancienne municipalité depuis plusieurs mois et aujourd'hui nous avons dû intervenir en urgence pour démonter le campanile parce qu'il était très partiellement descellé de son socle, avec évidemment un fléchissement très dangereux. C'est une intervention effectuée en urgence qui a coûté 25 000 € et aujourd'hui, pour reconstruire le campanile et la charpente qui le soutient, c'est une dépense de 308 000 € qu'il va falloir mobiliser sur les prochains budgets. Cette dépense n'était pas du tout prévue dans le plan pluriannuel d'investissement que nous avons travaillé, notamment la liste "Bailleuloises, Bailleulois" pendant la campagne électorale.

Ce n'était évidemment pas non plus prévu dans les dépenses de l'ancienne municipalité donc aujourd'hui la réalité est là et nous essaierons de mobiliser dès que possible, dès que les marges de manœuvre pourront se dégager d'un point de vue budgétaire, les 308 000 € qui sont nécessaires à la réhabilitation de ce campanile.

Autre information, c'est une bonne nouvelle pour les Bailleulois, puisque dans le journal officiel du 25 octobre dernier, la Commune de Bailleul a enfin été reconnue comme étant en état de catastrophe naturelle lié aux derniers épisodes de sécheresses sur les dernières années.

Cela permet aujourd'hui aux habitants de pouvoir se rapprocher de leur compagnie d'assurance et de profiter d'indemnisations sur les dégâts qui peuvent être importants. Sachez que, dès la parution au Journal Officiel, j'ai demandé à mon Cabinet de bien vouloir contacter chaque bailleulois qui avait souhaité porter son dossier à la connaissance de la mairie, de façon à ce qu'il puisse être orienté dans les meilleurs délais vers les bonnes informations, puisque chaque bailleulois concerné avait un délai de 10 jours pour se mobiliser auprès de sa compagnie d'assurance. Cela a été fait et j'espère véritablement que les personnes concernées par des dégâts pourront avoir une issue favorable auprès de leur compagnie d'assurance pour être indemnisées à la hauteur des dégâts qu'elles ont subis.

Je souhaite aborder également le sujet de la méthanisation. Je n'ai rien à cacher et c'est un sujet sur lequel la nouvelle majorité est particulièrement vigilante. A ce jour, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas eu connaissance du moindre dépôt, auprès des Services de l'Etat, d'un projet définitif d'implantation d'une unité de méthanisation sur le Territoire de Bailleul. Aucun permis de construire n'a d'ailleurs, à ce jour, été déposé auprès des Services de la Mairie.

Evidemment, vous vous doutez bien que nous ne restons pas inactifs et nous avons pris connaissance de deux formulaires d'examen qui ont été déposés par une société Bailleuloise, la société Belle Energie auprès des services de la Préfecture :

- un formulaire déposé le 2 mars 2020, pour un plan d'épandage sur 7 communes incluant Bailleul ;
- et le 30 mars 2020, pour un forage d'approvisionnement en eau.

Nous nous sommes rapprochés de la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement Hauts-de-France (DREAL) qui pilote ce genre de demande et nous avons pris connaissance de son rapport et pour tout vous dire le contenu nous interpelle puisque certains de ses commentaires se basent sur des remarques liées aux éventuels impacts sur l'environnement ou sur l'insertion paysagère.

Vous l'avez compris, nous apportons au sujet de la méthanisation une attention particulière, d'autant plus que nous commençons à entendre un éventuel second projet aux alentours de la Donderstraete.

Je suis aujourd'hui pleinement conscient des éléments qui avancent sur ce dossier et sachez que, avec mes collègues, Elizabeth BOULET, Maire de Méteren et César STORET, Maire de St-Jans-Cappel, nous échangeons très régulièrement sur ce sujet.

Nous avons proposé à l'association "Non à la méthanisation" de la recevoir vendredi dernier, malheureusement cela n'a pas pu s'organiser mais nous le ferons très rapidement comme nous le ferons aussi auprès des porteurs de projet parce que, je l'ai toujours dit pendant la campagne, je ne peux pas imaginer qu'un projet comme celui-ci puisse se faire sans transparence, sans concertation publique préalable.

Le Conseil Municipal se positionnera le moment venu, lorsque des éléments concrets, c'est-à-dire lorsqu'un dossier sera déposé auprès des Services de la Préfecture et l'engagement de la nouvelle majorité a été pris : celui de demander au Préfet de lancer une enquête publique en fonction des caractéristiques du projet qui sera déposé in fine auprès des Services de la Sous-Préfecture.

Je voulais vous transmettre ces éléments et j'échangerai encore avec mes collègues Elizabeth BOULET et César STORET sur ce sujet puisque nous sommes particulièrement vigilants et nous ne souhaitons pas qu'un projet comme celui-ci, avec autant d'inconnus, puisse être porté sans faire l'objet de concertation préalable.

Je tiens à vous informer d'un autre sujet dont vous n'avez peut être pas encore entendu parler, sinon à travers quelques documents dans les journaux locaux, il s'agit du permis de construire pour un nouvel hypermarché LIDL. Je voulais vous informer que j'ai refusé d'accorder le permis de

construire déposé par le groupe LIDL, pour un nouvel hypermarché à la sortie d'autoroute.

Au-delà des aspects réglementaires du PLUI, auquel ne satisfait pas nécessairement le projet actuel, il y a surtout des éléments importants qui, aujourd'hui, ont conduit la nouvelle majorité à refuser ce projet, notamment celui qui consiste à faire disparaître un commerce de proximité parce que quoi qu'on veuille en dire aujourd'hui, l'implantation actuelle du LIDL favorise un commerce de proximité pour certains habitants de Bailleul et le fait de le délocaliser complètement à la sortie de l'autoroute fait disparaître cette notion de commerce de proximité.

Le deuxième point, c'est de dire que nous ne sommes pas favorables à l'idée d'une extension des zones d'activités économiques et que la politique que nous souhaitons porter à l'endroit des commerçants, elle se passe essentiellement sur des commerces de proximité, sur des commerces de Cœur de Ville parce que je suis convaincu que c'est là que nous aurons tout le rayonnement et toute l'attractivité de notre Ville.

Le troisième point c'est que, tant que nous le pourrons, nous lutterons contre l'artificialisation des espaces naturels. Quand vous sortez de l'autoroute, il est certainement plus agréable d'avoir cette grande étendue verte, sur votre droite lorsque vous venez de Lille plutôt que d'avoir un nouvel espace commercial.

Voilà ce qui nous a guidés sur le refus du permis de construire LIDL. Vous savez que cette décision peut évidemment faire l'objet d'un recours mais il me semblait important aussi de vous la transmettre en toute transparence. Vous le savez, si vous êtes ici, être élu, c'est faire des choix en fonction de ses valeurs, en fonction de ses convictions, et je le dis de façon très claire, avec la nouvelle majorité, la question de la transition écologique, la question de la défense du commerce de proximité, ces questions sont essentielles parce qu'aujourd'hui nous n'avons plus le temps d'attendre et je souhaite que nous puissions avoir un territoire qui corresponde véritablement aux valeurs et aux convictions que nous souhaitons défendre.

Cela me permet de faire le lien sur le dernier point d'actualité avant d'entrer dans les questions à l'ordre du jour. Ce point concerne les commerces de proximité. Je voulais évoquer ce sujet parce qu'il me préoccupe évidemment au quotidien, mais encore plus pendant cette période de confinement, puisque vous le savez avant la prise de parole du Chef de l'Etat qui est prévue demain, j'ai souhaité prendre l'initiative auprès du Président de la CCFI et des maires de la CCFI pour diffuser largement un communiqué qui montre notre inquiétude, notre incompréhension par rapport aux décisions qui ont pu être prises au début du confinement sur la fermeture de nos commerces de proximité.

Je le dis de façon très claire, il ne s'agit pas ici d'opposer le commerce de proximité à la question sanitaire, parce que je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, la priorité est la lutte contre la propagation du virus. C'est véritablement ce qui doit être notre priorité aujourd'hui mais il n'empêche que, sur le sujet des commerces de proximité, nous avons souhaité être proactifs. Nous avons alerté le Chef de l'Etat en toute humilité parce qu'il est aussi de notre devoir de responsables politiques d'agir pour faire remonter la détresse et l'incompréhension que l'on peut identifier sur nos territoires.

Je suis, avec M. LEGROIS et M. DEVIENNE, mon Adjoint délégué au commerce, pleinement engagé auprès de la CCFI, pour continuer à accompagner nos commerces de proximité. C'est un engagement que nous avons pris aussi pendant la campagne. Depuis le début du mandat, auprès de

la CCFI, nous avons pérennisé le fonds de soutien et d'urgence économique, pour un montant d'1.5 M€. Aujourd'hui ce fonds permet aux entreprises qui connaissent une perte de chiffre d'affaires de pouvoir bénéficier d'une aide directe à hauteur de 1 000 € de la CCFI.

Avec la CCFI, nous avons également voté lors du dernier Conseil Communautaire une participation à hauteur de 208 000 € au fonds de relance piloté par la Région Hauts-de-France et par la Banque des Territoires, qui permet d'octroyer des avances de trésorerie remboursables à taux zéro auprès des très petites entreprises, les entreprises de moins de 10 salariés et ce jusqu'à 15 000 € remboursables sous 36 mois. Je pense que c'est aussi important d'accompagner, au niveau de la trésorerie, ces très petites entreprises et puis d'une façon très récente, M. LEGROIS et moi-même, lors du bureau de la CCFI qui s'est déroulé mardi dernier, avons défendu l'idée pour la CCFI d'abonder les fonds ou les aides qui existent pour accompagner les entreprises et les commerçants, vers un accès au numérique et vers la digitalisation de leurs services.

L'Etat, vous le savez, a déjà prévu un chèque numérique à hauteur de 500 € pour accompagner les commerçants vers la digitalisation. La Région a mis en place un fonds d'Investissement Numérique des Artisans/Commerçants, l'INAC pour aider à la digitalisation des entreprises et ce que nous défendons auprès de la CCFI avec M. LEGROIS, c'est le fait que la CCFI puisse abonder immédiatement ces aides et ces fonds là de façon à ce que les commerçants soient complètement accompagnés vers une mise en ligne de leurs services pour leur permettre de palier autant que faire se peut à ces situations de fermetures imposées.

J'ajoute que M. DEVIENNE a pris l'attache de nombreux commerçants bailleulois directement, et je le remercie pour sa disponibilité. Nous avons décidé d'accroître notre communication pour les commerçants auprès des différents outils de communication de la Ville, je pense notamment à la page Facebook et également au site de la Ville. Il y aura également des supports qui seront utilisés sur le territoire bailleulois pour accroître la consommation auprès de nos commerces de proximité et un mail sera très bientôt adressé à l'ensemble des commerçants, pour leur permettre d'avoir l'ensemble des informations, l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre par rapport à la CCFI, à la Région ou à l'Etat.

C'est une façon aussi pour nous de montrer la disponibilité de la Ville de Bailleul pour les accompagner dans ce contexte très compliqué.

D'ailleurs, il était prévu initialement dans l'ordre du jour d'aborder aujourd'hui des délibérations qui devaient octroyer des exonérations pour les cafetiers, pour les restaurateurs sur les droits d'occupation du domaine public pour les terrasses, d'octroyer aussi des exonérations partielles des droits de place pour les commerçants non sédentaires, ça me permettra de faire le lien avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Mais aujourd'hui, comme la Chambre Régionale des Comptes s'est saisie du Budget 2020, il est impossible au cours d'un même Conseil Municipal de voter un budget qui va ensuite être expertisé par la Chambre Régionale des Comptes et d'engager des dépenses ou des baisses de recettes.

C'est la raison pour laquelle nous aborderons lors du prochain Conseil Municipal les délibérations qui octroient les exonérations pour nos cafetiers, pour nos restaurateurs et pour nos commerçants non sédentaires.

Je veux aussi revenir sur les arrêtés qui ont été pris par certains maires, soi-disant en faveur du petit commerce. Je considère que ce n'est pas un soutien au petit commerce, je considère que c'est

simplement un coup de communication effectué aux dépens des commerçants.

D'ailleurs ces arrêtés pris illégalement peuvent mettre en difficulté les commerçants puisqu'ils sont désormais passibles d'amendes pour le non respect d'un arrêté pris au niveau gouvernemental. Ces Maires qui ont pris ces arrêtés illégaux savaient pertinemment au départ que leurs arrêtés seraient "cassés" par la Préfecture puisque, dans notre droit, la hiérarchie des normes ne permet pas à un arrêté municipal de venir contredire une mesure de police prise par le Premier Ministre. Pour moi, je le dis de façon très claire et très forte, ce n'est pas une forme de courage, c'est simplement de la démagogie.

Quelle image aujourd'hui en tant que Maire veut-on donner auprès des citoyens ? Vous n'êtes pas d'accord avec une loi, donc vous ne l'appliquez pas ? Je pense que ce n'est pas de la responsabilité. En tout cas, moi, je ne serai jamais pour un appel à la désobéissance citoyenne, je ne serai jamais pour une anarchie par rapport aux lois qui existent aujourd'hui sur notre territoire et j'agirai toujours, en ma qualité de Maire, avec responsabilité, avec bon sens, dans le respect des lois. Je serai toujours aux côtés des Bailleuloises et des Bailleulois, sans excéder mes compétences, parce qu'un Maire ne peut pas tout et, en tout cas, je considère que la première des choses, c'est de respecter le cadre légal dans lequel un Maire doit exercer son mandat.

M. le Maire informe qu'il a terminé ses communications et propose de passer à l'ordre du jour en commençant avec la première délibération qui parle de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes sur le budget 2020. Il propose pour que ce soit un peu moins lourd à suivre d'aborder les 3 premières délibérations. Comme ces 3 points peuvent être abordés de façon commune, il propose d'en débattre collectivement et de mettre ensuite aux voix chacune de ces délibérations de façon séparée.

M. le Maire :

Je souhaite remercier très chaleureusement Mme Françoise CROQUETTE, Directrice des Finances de la Ville qui a fait un travail remarquable depuis plusieurs semaines avec un calendrier qui est très contraint pour établir ce budget primitif corrigé. Je pense qu'il est important aussi de souligner la compétence, la disponibilité et le professionnalisme des agents municipaux et donc, avant d'entamer le détail de ces délibérations budgétaires, je voudrais évidemment la remercier.

En tant qu'élu, je considère que nous avons toujours un devoir de vérité et, ce devoir de vérité, je l'exercerai toujours auprès des Bailleulois. Vous le savez, j'ai souhaité communiquer directement auprès des Bailleulois pour leur donner les chiffres avancés par la Chambre Régionale des Comptes.

Sachez également que la Chambre Régionale des Comptes s'est saisie du budget principal de la Ville, mais elle s'est également saisie du budget du CCAS, notamment en lien avec l'un de ses budgets annexes qui est le budget de la Résidence Autonomie donc le budget du FPA, dont la situation est aussi catastrophique que celle du budget principal puisqu'en conséquence de certaines décisions prises lors du précédent mandat, le budget de la Résidence Autonomie était en déséquilibre de fonctionnement à hauteur de 456 000 €, ce qui est énorme ! La Chambre Régionale des Comptes s'est non seulement penchée sur le budget de la Ville mais aussi sur le budget du CCAS.

Aujourd'hui, il faut retenir de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes, qui est clair, et lorsque les magistrats ont souhaité me présenter leurs conclusions, elles m'ont dit de façon simple : "M. le Maire vous aviez raison", il était impossible aujourd'hui de présenter un budget 2020

équilibré. Je vous rappelle que le 30 juillet dernier nous avons voté un budget en déséquilibre au niveau de la section de fonctionnement à hauteur de 1 324 000 €.

La Chambre Régionale des Comptes a mené son travail sur la base des dépenses exécutées réellement à la date du 12 octobre puisque c'est la date à laquelle elle a rédigé son rapport. Un travail basé aussi sur les dépenses à caractère obligatoire puisque, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Chambre Régionale des Comptes émet un avis basé aussi sur la prise en compte des dépenses revêtant un caractère obligatoire. Elle a réévalué le montant de déséquilibre de fonctionnement et je pense que nous devons nous en inquiéter puisque là où nous étions à 1 324 000 € en juillet 2020, nous sommes désormais à 1 692 000 € de déséquilibre en section de fonctionnement.

C'est évidemment catastrophique, c'est une situation dramatique, qui, après avoir eu des échanges avec la Chambre Régionale des Comptes, avec les services de la Sous Préfecture, avec le Cabinet du Ministre des Comptes Publics, est rarement vue en France. Comment expliquer ce déséquilibre ? Et bien, dans un premier temps, vous le savez, vous en avez entendu parler, avec des factures impayées, puisque l'on a 744 000 € de factures impayées qui datent de 2018 ou de 2019 qui n'ont pas pu être réglées sur le budget de 2019, faute de crédits suffisants et donc automatiquement qui ont été rattachées sur le budget 2020. A ces 744 000 € de factures impayées, il doit être ajouté au moins 115 000 € d'intérêts moratoires. Les intérêts moratoires entrent en vigueur lorsqu'une facture n'est pas réglée dans des délais précisés par la comptabilité publique, c'est-à-dire dans un délai de 30 jours après l'émission de la facture.

Ces intérêts moratoires de 115 000 € à la date de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, certaines factures n'étant pas réglées puisque nous avons perdu le pouvoir de l'exécution budgétaire, continuent à courir donc ils sont toujours en train de s'accroître.

Aujourd'hui, en résumé, nous avons depuis 2017 une Ville qui dépense plus que ce qu'elle a en recettes. Il y a un élément qui permet aussi de le voir, c'est que si vous prenez les résultats consolidés du Compte Administratif 2019, vous vous rendez compte que ces résultats se concluent avec un déficit à hauteur de 378 000 €. C'est comme si vous, dans votre vie de tous les jours, vous décidiez de dépenser l'argent que vous n'avez pas. Moi je considère que c'est évidemment très dangereux, que c'est inacceptable pour la collectivité et c'est ce qui nous a entraînés dans cette situation financière catastrophique. Nous avons une Ville qui dépense plus que ce qu'elle a, une Ville qui vit au-dessus de ses moyens. Nous avons aussi ce que nous appelons un déficit structurel, c'est que, si vous gardez l'ensemble des dépenses à périmètre constant, et bien vous allez avoir systématiquement plus de dépenses que de recettes.

Donc, je l'ai écrit de façon totalement transparente auprès des Bailleulois, il va falloir désormais faire des efforts significatifs, contraignants, lourds pour pouvoir rétablir les finances municipales. Je crois qu'aujourd'hui que notre responsabilité est d'agir avec cette conscience d'élus qui nous commande une rigueur de gestion des finances municipales, avec des règles précises des finances publiques auxquelles il est impensable de déroger.

Il y a certains éléments qui conduisent à l'élaboration d'un budget. Deux éléments principaux : premièrement la sincérité des inscriptions budgétaires, notamment la sincérité des recettes qui sont inscrites sur le budget et aujourd'hui quand vous voyez que vous avez un résultat consolidé du Compte Administratif 2019 déficitaire à hauteur de 378 000 €, je ne peux pas m'empêcher de mettre

ça en relation avec la recette qui s'est révélée insincère qui avait été inscrite fin 2019. Une recette de 500 000 € et qui finalement n'est jamais arrivée dans les caisses de la Ville.

Donc le premier principe pour la construction d'un budget, c'est la sincérité des inscriptions budgétaires. Le deuxième principe, c'est aussi d'avoir un équilibre par section. Donc il ne s'agit pas aujourd'hui de dire, pour faire un budget d'une collectivité, "je prends l'investissement, je prends le fonctionnement, je mélange tout, je regarde le résultat final et s'il est positif c'est que ma collectivité est bien gérée". Les finances publiques, ce n'est pas cela ! Cela, c'est tromper les gens ! La vérité, c'est que le second principe fondamental sur lequel repose la construction d'un budget pour une collectivité, c'est l'équilibre par section, une section de fonctionnement, une section d'investissement et c'est aujourd'hui le problème face auquel nous sommes confrontés puisque nous avons une section de fonctionnement qui est en déséquilibre à hauteur de 1 700 000 €.

Moi je serai toujours transparent, je voudrai toujours dire la vérité, aujourd'hui la situation commande à beaucoup de lucidité. Nous avons aussi des décisions qui ont été prises au cours des derniers mois, au cours des dernières années, je pense notamment à celle de recourir à un emprunt fin 2018, un emprunt mixte. Mixte, ça veut dire que vous pouvez utiliser l'emprunt pour financer de l'investissement et vous pouvez aussi l'utiliser pour du fonctionnement. Donc sur cet emprunt de 2 700 000 €, 700 000 € ont été mobilisés en avril 2020 comme fonds de roulement, c'est-à-dire qu'en avril 2020, la Municipalité s'était rendue compte qu'elle n'avait plus assez de trésorerie pour payer ses factures. Et donc aujourd'hui, sachez que cet emprunt, nous n'avons pas encore commencé à le rembourser et que son remboursement interviendra à partir de janvier à hauteur de 45 000 € par trimestre, ce qui fait qu'annuellement pour rembourser cet emprunt la Ville va devoir sortir 180 000 €, c'est le prix d'une maison. Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur certains éléments de la préparation budgétaire.

Maintenant ma stratégie, vous la connaissez, nous l'avons portée avec la majorité depuis le Conseil Municipal du 30 juillet, elle consiste à reprendre une partie de l'excédent d'investissement pour venir équilibrer la section de fonctionnement. Cela est valable uniquement avec l'octroi d'une dérogation exceptionnelle de la part du Ministre des Comptes Publics, que j'ai sollicité depuis le 21 juillet. Nous avons eu plusieurs échanges avec le Ministre et avec son Cabinet et les échanges sont plutôt encourageants mais force est de constater que nous n'avons toujours aucune notification officielle pour la reprise de l'excédent d'investissement afin d'équilibrer la section de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle je vais vous proposer de voter un budget primitif corrigé pour le budget principal de la Ville qui répond point par point aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et qui prévoit un déséquilibre au niveau de la section de fonctionnement à hauteur de 1 692 000 €.

Le calendrier maintenant est simple : nous avons le Conseil Municipal aujourd'hui et à partir du moment où la délibération est votée nous avons 8 jours pour la transmettre à la Chambre Régionale des Comptes qui en prend connaissance et rédige un second avis. A partir du moment où elle prend connaissance de la délibération, elle a un délai de 15 jours pour transmettre son avis auprès du Préfet. Si le Préfet estime que les mesures prises pour redresser les finances sont suffisantes et conformes à la Chambre Régionale des Comptes, il valide le vote du budget.

Si, par contre, le Préfet estime que les mesures sont insuffisantes, c'est lui même qui va régler le budget et qui va le rendre exécutoire. Dans ce cas-là, je le dis de façon très claire, le pouvoir budgétaire ne nous appartient plus et nous ne pouvons donc plus rien exclure, notamment une perspective de hausse d'impôts, puisque dans l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, il est

clairement mentionné que la seule perspective à laquelle elle réfléchit pour équilibrer ce déséquilibre en fonctionnement de 1 700 000 €, c'est par une hausse des impôts.

Je l'ai dit et je le répète, moi, avec toute la majorité municipale, je ne veux pas de hausse d'impôts et donc je me battrais jusqu'au bout pour trouver des solutions pour éviter toute hausse d'impôts. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité le Ministre des Comptes Publics directement pour trouver une solution qui évite toute hausse d'impôts mais je ne peux pas présager la décision du Préfet s'il décide de régler le budget, de le rendre exécutoire et à ce moment-là, la décision ne nous appartiendrait plus.

Vous connaissez toute la stratégie qui est celle de la majorité municipale pour éviter la hausse d'impôts, nous nous battons jusqu'au bout pour ne pas avoir de hausse d'impôts et j'espère évidemment avoir la notification officielle du Ministre des Comptes Publics dans les meilleurs délais de façon à pouvoir envisager un budget 2020 à l'équilibre et ensuite une projection sur le budget 2021 qui ne sera pas du tout évident. Je le dis de façon très claire, parce que je l'ai expliqué il y a quelques minutes, nous avons un déficit structurel auquel nous devons faire face et donc il faudra forcément mettre en place des efforts lourds et significatifs pour construire le budget 2021.

Voilà ce que je voulais vous dire. Qui souhaite intervenir ? M. le Maire passe la parole à M. DECAT.

M. DECAT :

Il est quand même intéressant que 2 groupes sur 3 présents au Conseil Municipal soient capables de lire les mêmes choses dans le document de la Chambre Régionale des Comptes. En effet, on a bien lu les mêmes choses, un déficit qui passe à 1 700 000 €, il est vrai qu'il faut rajouter les 450 000 € de déficit du FPA qui risque de peser énormément sur le budget de la ville par la suite. Au-delà de la sincérité qui n'était pas dans les budgets précédents et qui avait été dénoncée plusieurs fois, il y a aussi le non-respect des règles comptables les plus évidentes que de provisionner les loyers que l'on a prévu de ne pas payer. Même si on a prévu et que l'on est en tension avec le bailleur social, tout comptable sait que l'on doit mettre l'argent de côté, la provision pour risques elle existe et là, cela n'a pas été fait. Donc, en effet on est, si on cumule les 2, à plus d'1 million d'€ de déficit sur l'année 2020

J'ai lu dans un tract comme quoi les factures n'étaient pas payées depuis 15 jours, il faut quand même rétablir la vérité, le rapport dit bien que ça fait plus d'un an que des factures ne sont pas payées et rappelons quand même à tout le monde : qui peut se permettre de ne pas payer pendant des mois son chauffage ? Qui peut se permettre de ne pas payer pendant des mois son électricité ? Et, c'est quelque chose de plus personnel, laisser plus de 100 000 € d'impayés à des associations et organismes qui s'occupent de personnes en situation de handicap ou en insertion, ça frôle vraiment l'indécence.

La manière de fonctionner de Marc DENEUCHE sur le mandat précédent, c'est ce que l'on appellerait pour un ménage l'utilisation du crédit revolving et la situation de surendettement non maîtrisée.

Malheureusement, les services de l'Etat n'ont pas géré avec la rapidité avec laquelle ils auraient pu. Je ne reviendrais pas sur les intérêts moratoires qui rajoutent. On ne paie pas ses factures et en plus on a plus de 117 000 € d'intérêts moratoires. Avec la gestion de Marc DENEUCHE,

au départ les Bailleulois avaient été trompés, avec son refus de voir la réalité, ils sont maintenant "trumpés".

Quelques questions :

Vous allez adopter le budget 2020 en suivant les préconisations de la Chambre Régionale de Comptes. On a bien compris qu'il n'y aurait donc pas de prime COVID pour les agents. Concernant les associations, la CRC pose les subventions comme non obligatoires. On a entendu parler de courriers qui étaient partis aux associations, comment avez vous prévu d'aider, puisque 2020 sera difficile et dès début 2021, les associations qui ont du personnel et qui ont parfois de la subvention pour équilibrer leur budget. Je pense à Relais Emploi qui, un moment donné, a besoin aussi de pouvoir fonctionner.

Vous avez répondu à la question que j'allais vous poser sur le droit d'utilisation du domaine public en espérant que, dès le mois de décembre, cette proposition qu'avait fait le groupe "Unis pour Bailleul" dès la 2ème phase de la campagne, de baisser au maximum les droits d'utilisation du domaine public, soit faite. J'espère que vous pourrez le faire avant la fin de l'année 2020.

Et si vous pouviez nous donner quelques éléments sur les perspectives puisque nous en avons échangé lors de la commission. En effet, le budget 2021 va devoir résorber les déficits de 2020 et résorber surtout structurellement le déficit structurel qui a été construit depuis plusieurs années. Est-ce que vous avez déjà des pistes sur cette question structurelle ? Et 2ème point concernant cette restructuration structurelle, est-ce que vous avez des pistes dans cette restructuration sur la manière dont vous allez recréer des réserves d'investissement puisqu'en allant chercher les réserves d'investissement pour combler le fonctionnement, on fait l'inverse de ce qui est normalement la bonne gestion, c'est-à-dire que l'on fait des économies pour pouvoir investir, là vous allez reprendre toutes les économies que Marc DENEUCHE avaient pu réaliser surtout parce que le budget d'investissement n'était jamais réalisé au complet mais structurellement vous allez vous retrouver peut être un peu coincé pour renouveler les économies donc, est-ce que vous avez déjà des pistes sur ce sujet ? Merci.

M. le Maire :

Je regrette évidemment que M. DENEUCHE ne soit pas là pour pouvoir nous apporter ses éléments de réponse. Je pense qu'il aurait aussi été intéressant de pouvoir en prendre connaissance parce qu'aujourd'hui, à la lecture de ces éléments, je comprends mieux pourquoi M. DENEUCHE a voulu, en plein premier confinement, doubler de façon brutale, la Taxe Foncière sur le bâti. Je pense que lorsque l'on a un déficit structurel aussi important et des perspectives budgétaires aussi inquiétantes, effectivement on se dit que l'on va essayer de faire passer une hausse fiscale très rapidement. Voilà, c'est une explication que j'ai aujourd'hui et qui apparaît clairement à la lecture de ces chiffres.

En réponse M. DECAT à vos questions, la première concernant la prime COVID, je l'ai dit, je le répète, je ferai tout pour verser la prime COVID aux agents, j'en ai pris l'engagement, j'attends vous l'avez compris, la réponse officielle du Ministre de façon à pouvoir envisager par la suite un versement de la prime. A ce jour, je ne l'ai pas, donc je ne suis pas en mesure d'assurer clairement le versement de la prime mais la notification officielle me permettra, comme j'en ai pris l'engagement, de verser cette prime aux agents municipaux.

L'autre sujet de vos questions concerne les subventions aux associations. C'est le même raisonnement. Vous l'avez vu dans l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes, les

associations de droit privé peuvent toucher des subventions mais qui ne correspondent pas à des dépenses à caractère obligatoire au sens du Code Général des Collectivités Territoriales donc dans le travail budgétaire que la Chambre Régionale des Comptes a fourni, les subventions aux associations ont disparu. Je leur ai dit de façon très claire, puisque je me suis adressé directement à elles dans un courrier, c'est qu'avec la notification du Ministre, je souhaite continuer à les accompagner en instaurant, comme c'était un engagement qui avait été pris pendant la campagne, un fonds de soutien d'urgence auprès des associations, un fonds qui est adapté en fonction des besoins identifiés pour chaque association parce qu'il ne s'agit pas de reconduire l'existant en matière de subvention de fonctionnement.

Je souhaite que nous nous positionnons sur un accompagnement précis des associations qui peuvent être en difficultés, selon l'état de leur trésorerie. C'est la raison pour laquelle si j'obtiens la notification auprès du Ministre, nous mettrons en place ce fonds de soutien d'urgence qui nous permettra en fonction des besoins identifiés et de la trésorerie disponible des associations d'abonder auprès de certaines associations pour leur permettre d'envisager les prochains mois de façon un peu plus sereine. Et, suite à mon courrier auprès des associations, je vous annonce que nous avons 71 associations qui ont renoncé à percevoir le solde de leur subvention de fonctionnement 2020 et je tenais ici publiquement à les en remercier.

Concernant l'exonération de la redevance sur l'occupation sur le domaine public pour les cafetiers restaurateurs et l'exonération pour les droits de place pour les commerçants non sédentaires, c'est une idée qui avait été aussi défendue pendant la campagne par la liste "Bailleuloises, Bailleulois", nous partagerons alors la paternité de cette idée mais en tout cas, je la proposerai lors du prochain Conseil Municipal.

Ensuite, vous évoquez la construction du budget primitif 2021. J'ai envie de dire, dans un premier temps, attendons déjà de voir comment se conclura le budget 2020 et le Compte Administratif 2020. Néanmoins, nous avons déjà commencé à réfléchir à la question. Je l'ai évoqué en début de Conseil, la piste d'économies sur les emplois fonctionnels existe puisque je l'avais dit pendant la campagne. Je considère que sur le dernier mandat, il y a eu trop d'emplois fonctionnels par rapport à une Ville comme Bailleul et je pense que l'on peut envisager un fonctionnement différent et donc cette organisation différente engendrerait des économies sur les dépenses de personnel.

Je pense aussi au recours aux prestataires externes qui s'est considérablement accru au cours des dernières années. Je pense que quand vous lisez attentivement l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, vous vous rendez compte que vous avez d'un côté des charges de personnel qui augmentent et de l'autre côté, vous avez un recours aux prestations externes qui augmente, donc c'est l'effet ciseau. Alors qu'en fait, théoriquement, si vous allez davantage vers des prestataires externes et bien vous devriez avoir vos charges de personnel qui diminuent, donc là nous avons un effet ciseau qui est très préjudiciable et donc avec la nouvelle majorité, nous travaillerons effectivement à une diminution considérable des recours aux prestataires externes.

Sur le dernier point que vous évoquez, la question de l'investissement, effectivement je suis conscient qu'en reprenant une partie de l'excédent d'investissement, je diminue les capacités d'investissement sur les prochaines années, mais j'ai envie de dire quelle autre solution ?

En tout cas si vous avez une solution, comme j'ai pu vous l'écrire, n'hésitez pas à nous la proposer, nous l'étudierons mais mon objectif à court terme c'est de pouvoir dégager

progressivement une capacité d'autofinancement qui nous permettra ensuite d'abonder la section d'investissement et d'imaginer des dépenses d'équipement plus importantes. Et puis, un travail qui a été mené depuis le début du mandat par M. DEVILLEZ et je l'en remercie, c'est le fait de réfléchir à des cessions de patrimoine parce que, vous le savez, la Ville a beaucoup acheté au cours de ces dernières années, par forcément à bon escient, et aujourd'hui nous avons un patrimoine dont j'ai souhaité avoir une objectivité en matière de charges de fonctionnement et de besoins proposés aux usagers, et donc nous avons déjà travaillé et identifié plusieurs pistes de cessions de patrimoine de façon à pouvoir générer de nouvelles recettes d'investissement.

Voilà un peu quelques pistes mais dans un premier temps concentrons-nous sur le budget 2020 et en fonction de l'issue du budget 2020, nous pourrons à nouveau échanger sur la construction du budget primitif 2021.

Je vais maintenant mettre aux voix ces 3 délibérations, une par une.

1. **20/045** - Ville de Bailleul – Budget principal et budget annexe du cinéma « Le Flandria » - Communication sur l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire : Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

2. **20/046** Ville de Bailleul – Budget principal – Exercice 2020 – Budget primitif corrigé compte tenu des propositions de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire : Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

3. **20/047** Ville de Bailleul – Budget annexe du Cinéma "Le Flandria" – Exercice 2020 – Budget primitif corrigé compte tenu des propositions de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire : Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

4. **20/048** Ville de Bailleul – Budget principal – Exercice 2020 – Créances éteintes

M. LEGROIS :

Nous abordons une délibération concernant les créances éteintes. Les créances éteintes se sont des titres qui sont déclarés irrécouvrables par le comptable public et qui nous sont transmis. Concernant cette délibération, il s'agit principalement de titres irrécouvrables dans le cadre d'une procédure de surendettement ayant pour objet notamment des frais de scolarité et de garderie à hauteur d'une somme de 479,37 €. L'objet de cette délibération est d'admettre les titres irrécouvrables en créances éteintes.

M. le Maire : Qui vote pour ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

### **5. 20/049** Candidature «Ville Amie des Enfants » de l'UNICEF – Autorisation

Mme LEFEVRE :

Cette délibération vise à autoriser la candidature de la Ville au dispositif "Ville Amie des Enfants" qui est porté par l'UNICEF et l'Association des Maires de France depuis 2002 et qui compte aujourd'hui à peu près 246 000 engagés. Cette candidature est la première étape d'un processus global qui nous mènera à l'élaboration d'un plan d'actions municipales 2020-2026 qui caractérisera notamment notre engagement en faveur des 0-18 ans afin de leur donner toutes leurs places dans les projets et les politiques de la Ville. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la candidature de la Ville de Bailleul au titre de "Ville Amie des Enfants".

M. le Maire : Qui vote pour ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

### **6. 20/050** Lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord

M. LEGROIS :

La Convention Territoriale Globale est un véritable enjeu pour la politique sociale de notre Ville mais au-delà de cela également pour la politique sociale du territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Jusqu'à présent, il y avait le Contrat Enfance-Jeunesse qui se portait sur des champs plutôt réduits qui concernaient l'enfance, la jeunesse et la petite enfance. L'idée qui est portée par la CAF est d'élargir ces champs de compétence, beaucoup plus larges puisque vous auriez maintenant le logement, le handicap, les démarches et projets intergénérationnels, les aides aux familles entre autres. Vous voyez que l'enjeu est d'importance. Le Contrat Enfance-Jeunesse s'est arrêté le 31 décembre 2019 et il faut savoir que pour l'année 2020, aucun crédit n'était prévu et donc en l'occurrence le fait de signer cette délibération permet de financer les mesures pour 2020.

M. le Maire : Qui vote pour ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

### **7. 20/051** Débat annuel sur la formation des élus

M. le Maire :

Cette délibération est obligatoire puisque les collectivités sont dans l'obligation d'inscrire dans leur budget des crédits disponibles pour la formation des élus. En qualité d'élus, vous avez 2 possibilités de formation, soit d'aller mobiliser des crédits votés sur le budget et c'est l'objet de cette délibération, soit utiliser votre Droit Individuel à la Formation, le DIF élus. Cette délibération présentée inscrit un montant de 2 000 € sur le budget 2020 au prorata du temps qu'il reste jusqu'à la fin de l'année pour permettre aux élus qui le souhaiteraient de pouvoir entrer en formation.

M. le Maire : Qui vote pour ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

8. **20/052** Ecoles privées sous contrat d'association – Exercice 2020 – Avance sur le forfait versé par élève bailleulois pour l'année scolaire 2019-2020

M. LEGROIS :

Il s'agit d'une délibération qui concerne l'avance du forfait des écoles privées sous contrat versé par élève bailleulois pour l'année scolaire 2019-2020. Il était versé jusqu'à présent au mois de mars 25 % de l'enveloppe totale, nous avons décidé ensuite de verser et de porter ce montant jusqu'à 90 % de la somme, il reste donc 10 % qui seront aujourd'hui calculés en fonction des remontées d'informations des écoles privées sur le point de vue financier et budgétaire de manière à verser la somme exacte qui leur est due.

M. le Maire : Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

9. **20/053** Rétrocession de la voirie et des parties communes du lotissement « Carré Vert »

M. FURLAN :

Par courrier en date du 20 juillet 2020, la Société Demathieu Bard mandatée par l'Association Syndicale Libre "Le Carré Vert" a formulé une demande de rétrocession des parties communes dudit lotissement à la Ville de Bailleul en vue de son intégration dans le domaine public communal. Il est précisé que la rétrocession concerne la voirie du lotissement ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes, trottoirs, espaces verts, réseaux.

Considérant que les travaux sont aujourd'hui achevés sous réserve de la mise au norme de la puissance de l'éclairage demandé par le SIECF, considérant que l'Association Syndicale Libre regroupant l'ensemble des colotis a donné son accord pour la rétrocession, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession à titre gratuit des parcelles du lotissement "Le Carré Vert" destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié, de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à la rétrocession des parcelles du lotissement "Le Carré Vert" dont l'acte notarié, étant précisé que les frais afférents seront à la charge de l'Association Syndicale Libre "Le Carré Vert" et d'accepter que la voirie du lotissement du "Carré Vert" soit transférée dans le domaine public communal après la signature de cet acte notarié constatant le transfert de propriété à la Commune.

M. le Maire :

La précision que j'avais indiqué en début de Conseil, M. FURLAN vient de l'aborder puisque nous avons souhaité mentionner en milieu de première page "sous réserve de la mise aux normes de la puissance de l'éclairage demandée par le SIECF" puisque nous avons actuellement un lotissement qui a une puissance d'éclairage à hauteur de 34 lux et il s'agit aujourd'hui de l'adapter aux normes plus standards, c'est-à-dire autour de 10 lux.

Evidemment le fait d'adapter cet éclairage, je souhaite qu'il soit assuré par le promoteur et c'est donc la raison pour laquelle j'ai souhaité apporter cette modification avant de voter cette délibération puisqu'encore une fois, je le dis de façon très claire, lorsqu'il s'agit pour la Ville de reprendre dans le domaine public communal certaines voiries, et bien je souhaite que cela se fasse sans frais pour le budget municipal.

Qui vote pour ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

10. **20/054** Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres – Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2019

Mme VANDENBERGHE :

Cette délibération prend acte de la communication du rapport annuel du SMICTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, rapport qui sera ensuite mis à disposition pendant 15 jours. Ce rapport devait être en principe validé le 30 septembre au plus tard, mais à cause de la situation sanitaire cela a été décalé et nous devons le présenter avant le 31 décembre 2020.

M. le Maire :

Je vous remercie Madame la Vice-Présidente du SMICTOM. J'imagine que vous avez toutes et tous lu avec attention toutes les pages du rapport d'activités. Est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire : Qui vote pour ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

11. **20/055** Ouverture des commerces le dimanche – Fixation de la liste des dimanches pour l'année 2021 – Avis du Conseil Municipal

M. DEVIENNE :

Cette délibération concerne l'ouverture des commerces le dimanche. La loi n° 2015-990 autorise l'ouverture des commerces de détail et des grandes surfaces 12 dimanches par an. La liste de ces dimanches doit être arrêtée chaque année avant le 31 décembre.

Nos services ont interrogé l'ensemble des commerçants et les différentes unions de commerçants et il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux 12 dates indiquées dans la délibération et d'autoriser M. le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

M. le Maire : Qui vote pour ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

12. **20/056** Désignation d'un Correspondant Défense et Sécurité Civiles

M. le Maire :

Il s'agit pour notre Conseil Municipal de désigner un élu qui en suppléance du Maire pourra être identifié pour assurer les relations avec le Ministère de la Défense, avec la sécurité civile, avec les citoyens. Je vous propose de désigner M. Nicolas LEFEBVRE Correspondant de Défense et de Sécurité Civiles de notre Conseil Municipal.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

## **ADOPTÉ.**

## 2 ABSTENTIONS (Joël DECAT, Joël DECAT par procuration pour Josy ANNOOT)

### 13. 20/057 Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire :

C'est une délibération déjà évoquée lors du Conseil Municipal du 3 juillet mais que vous retrouvez aujourd'hui à l'ordre du jour, parce qu'il y avait une erreur administrative en termes de forme dans le contenu de la délibération puisqu'il manquait la référence aux délibérations sur lesquelles reposaient les délégations du Conseil Municipal au Maire. C'est chose faite désormais dans la version que vous avez, donc cette délibération annule et remplace la délibération qui vous avait déjà été présentée lors de la séance du 3 juillet dernier.

Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

### 14. 20/058 Création des commissions municipales

M. le Maire :

Je vous ai parlé de cette délibération en début de séance. Initialement, elle était prévue en un seul format. Pour faire suite à l'échange avec la Sous-Préfecture en date de vendredi après midi, nous la présentons sous 2 délibérations différentes.

La première délibération, qui consiste à créer ce soir les commissions municipales qui existent au sens du Code Général des Collectivités Territoriales et qui permettent en amont essentiellement des Conseils Municipaux d'échanger sur des projets de délibérations et de les amender si nécessaire. Ces commissions comprennent évidemment au moins un membre de chaque groupe politique.

Aujourd'hui, dans cette délibération, je vous propose de créer 4 commissions qui correspondent aux pôles dont je vous avais présenté l'architecture au premier Conseil Municipal du 3 juillet.

- une première commission qui s'appellera « Proximité, Citoyenneté et Ressources » abordera tous les sujets liés à la démocratie citoyenne, au budget, aux finances.

- une deuxième commission qui s'appellera « Attractivité, Bien-Etre et Vie Associative » abordera toutes les questions liées à l'activité économique, au commerce, à la vie associative, aux sports, à l'éducation populaire.

- une troisième commission qui s'appellera « Ecologie, Culture et Cadre de Vie » abordera tous les sujets inhérents à la transition écologique, à la culture, à l'urbanisme, à la voirie, à l'éclairage public, etc.

- une quatrième commission qui s'appellera « Education, Politique des Ages et Solidarités » et, comme son nom l'indique, abordera toutes les questions de la jeunesse, de l'enfance, de la petite enfance, de l'action sociale, des solidarités, de la santé, du logement.

Les commissions se composent de membres de chaque groupe politique à la représentation proportionnelle. Eu égard aux résultats du scrutin du 28 juin dernier, chaque commission comprendra 9 membres dont le Maire qui en fait partie de droit et un représentant de chaque liste d'opposition. Je vous propose d'acter la création de ces 4 commissions et donc 9 membres par commission en sachant, avant de procéder au vote, que ces commissions sont tenues d'être convoquées dans un délai maximal de 8 jours après leur création. Donc, pour les membres de

chaque commission que l'on évoquera dans la prochaine délibération, et bien vous serez convoqués lundi prochain de façon à élire notamment le Vice-Président de chacune de ces commissions.

Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

26. **20/070** Désignation des membres des commissions municipales

M. le Maire :

Je vous propose de prendre la délibération 20/070 qui vous a été remise sur table qui désigne les représentants de chaque groupe politique auprès des différentes commissions.

Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources »

Groupe "Bailleuloises, Bailleulois" :

- Christophe LEGROIS
- Arnaud DEVILLEZ
- Mathilde CHARPENTIER
- Céline THIBAUT
- Benjamin SOWA
- Aurélien BEAUFROME

Groupe "Fier de faire Vivre Bailleul" :

- Nathalie BAUCHART

Groupe "Unis pour Bailleul" :

- Joël DECAT

Commission « Attractivité, Bien-Etre et Vie Associative »

Groupe "Bailleuloises, Bailleulois" :

- Gilles DEVIENNE
- Brigitte GALLI
- Nicolas LEFEBVRE
- Damien VERWAERDE
- Florent VANDENABEELE
- Sabrina WINCKEL

Groupe "Fier de faire Vivre Bailleul" :

- Nathalie BAUCHART

Groupe "Unis pour Bailleul" :

- Bénédicte CREPEL

Commission « Ecologie, Culture et Cadre de Vie »

Groupe "Bailleuloises, Bailleulois" :

- Sophie SPATOLA
- Denis BECUWE
- Marjorie VANDENBERGHE
- Michèle LEGRAND
- Géry DELANGUE
- Emmanuel FURLAN

Groupe "Fier de faire Vivre Bailleul" :

- Nathalie BAUCHART

Groupe "Unis pour Bailleul" :

- Maxime DEPLANCKE

Commission « Education, Politique des Ages et Solidarités »

Groupe "Bailleuloises, Bailleulois" :

- Pierre GRANDGENEVRE
- Gaëlle LEFEVRE
- Aurélie COSTENOBLE
- Evelyne LORIDAN
- Laurence DUREY
- Valérie COUTURE

Groupe "Fier de faire Vivre Bailleul" :

- Nathalie BAUCHART

Groupe "Unis pour Bailleul" :

- Josy ANNOT

M. le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix cette délibération pour la composition des commissions municipales. Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

15. **20/059** Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Election des membres titulaires et suppléants

M. le Maire :

Cette délibération vise à désigner la composition de la Commission d'Appel d'Offres, la CAO qui est, je vous le rappelle, consultée pour avis pour tous marchés publics passés par la collectivité. Normalement, ce scrutin est un scrutin de liste dont on connaît évidemment le résultat à l'avance

puisqu'il s'agit d'une représentation proportionnelle au plus fort reste. Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je vous invite à voter cette délibération avec les noms tels qu'ils ont été présentés pour éviter de faire un scrutin de liste qui prendrait un peu plus de temps. Ce qui veut dire qu'au niveau de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste "Bailleuloises, Bailleulois" a 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants, la liste "Fier de Faire Vivre Bailleul" a 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant et la liste "Unis pour Bailleul", aucun siège.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste "Bailleuloises, Bailleulois" :

Titulaires :

- Christophe LEGROIS
- Mathilde CHARPENTIER
- Gilles DEVIENNE
- Géry DELANGUE

Suppléants :

- Arnaud DEVILLEZ
- Sophie SPATOLA
- Florent VANDENABEELE
- Céline THIBAUT

Liste "Fier de Faire Vivre Bailleul" :

Titulaire :

- Nathalie BAUCHART

Suppléant :

- Marc DENEUCHE

Je vous propose de voter pour la délibération entière avec les listes présentées comme je viens de le faire. Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

16. **20/060** Commission Communale des Impôts Directs – Formation

M. le Maire :

Cette commission a vocation à participer avec la Direction Régionale des Finances Publiques à une réflexion sur l'évolution par exemple des bases locatives, à formuler des avis sur les éventuelles réclamations qui pourraient être formulées concernant la Taxe d'Habitation ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est une commission pour laquelle le Conseil Municipal propose des noms et ensuite c'est la Direction Régionale des Finances Publiques qui acte définitivement la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. J'ai donc souhaité proposer à chaque liste de l'opposition de faire remonter des noms que je ne vais pas énumérer, vous les avez en lecture sur votre délibération. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

17. **20/061** Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Mme THIBAUT :

Il s'agit d'une délibération qui vise à corriger une erreur de forme sur la délibération 20/031 du 30 juillet 2020 puisque la désignation des membres du CHSCT peut se faire directement par arrêté de l'Autorité Territoriale. Cette délibération vise donc à se prononcer sur son retrait.

M. le Maire :

Effectivement il s'agit de modifier un problème administratif. Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

18. **20/062** Composition du Comité Technique (CT)

Mme THIBAUT :

Il s'agit d'une délibération qui vise à corriger une erreur de forme sur la délibération 20/032 du 30 juillet 2020 puisque la désignation des membres du CT peut se faire directement par arrêté de l'Autorité Territoriale. Cette délibération vise donc à se prononcer sur son retrait.

M. le Maire :

Vous verrez, vous aurez des délibérations plus intéressantes à présenter lors de prochains Conseils Municipaux. Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

19. **20/063** Commission mixte des marchés – Désignation des délégués du Conseil Municipal

M. DEVIENNE :

La délibération consiste à désigner les membres de la commission mixte des marchés. Cette commission est constituée de représentants de la Ville, membres de commerçants non sédentaires du marché du mardi et du marché du jeudi et des chambres consulaires. C'est une commission qui se réunira au minimum 2 fois par an. Elle a un avis à titre consultatif.

M. le Maire : Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

20. **20/064** Commission Consultative des Services Publics Locaux – Désignation des membres

M. le Maire :

Vous savez que cette commission est invitée à se prononcer sur tout nouveau projet de service public en régie ou en Délégation de Service Public, en DSP. La répartition des sièges de cette commission est effectuée à la proportionnelle en fonction des 3 listes politiques qui siègent au sein du Conseil Municipal, ce qui représente 7 sièges pour la liste "Bailleuloises, Bailleulois", 1 siège pour la liste "Fier de Faire Vivre Bailleul" et 1 siège pour la liste "Unis pour Bailleul" en sachant que cette commission a également, parmi ses membres, certains représentants des associations. Vous trouverez la liste des membres de cette commission dans le corps de la délibération.

Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

21. **20/065** Désignation des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

M. le Maire :

Il s'agit pour nous de désigner les représentants du Conseil Municipal à la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. C'est une délibération qui est en lien avec

celle votée au sein de la CCFI. Sachez qu'au sein de la CCFI, il a été décidé que, pour chaque collectivité, ce serait essentiellement le Maire qui serait délégué titulaire et qui désignerait un suppléant donc je vous propose pour notre Ville de Bailleul d'indiquer M. LEGROIS en qualité de suppléant. Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

22. **20/066** Désignation des référents dans chacune des villes du réseau Beffroi et Patrimoine – Beffroi de Bailleul inscrit dans le bien sériel classé le 15 juillet 2005 au Patrimoine Mondial de l'Humanité (UNESCO)

Mme SPATOLA :

Cette délibération vise à désigner 2 personnes pour représenter la Ville de Bailleul au sein du réseau Beffroi et Patrimoine. Il s'agit d'une association à laquelle la Ville adhère depuis le classement du Beffroi en 2005. Dans les statuts de cette association, il est stipulé que 2 personnes doivent être désignées : à savoir un élu ou une élue et également un ou une technicien(ne). C'est un réseau au sein duquel toutes les problématiques concernant la gestion des beffrois : la protection, la conservation, les flux touristiques, la valorisation sont abordées etc.

M. le Maire : Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

23. **20/067** Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes

M. le Maire :

J'ai voulu regrouper en une seule délibération afin de gagner un peu de temps, plusieurs désignations de membres du Conseil Municipal dans divers organismes. Je vous propose de vous les énumérer les uns après les autres et de vous indiquer les candidats que je porte à votre approbation.

**LE COMITE DE JUMELAGE :**

2 candidats titulaires :

- Mathilde CHARPENTIER
- Florent VANDENABEELE

2 candidats suppléants :

- Sophie SPATOLA
- Aurélien BEAUFROME

M. le Maire demande si les élus voient un inconvénient à ce qu'ils votent toute la délibération en une seule fois. Les élus n'y voyant pas d'inconvénient, M. le Maire continue la présentation des autres organismes et les propositions de candidats.

**LES AMIS DU MUSEE DE PUYDT :**

2 candidats :

- Sophie SPATOLA
- Arnaud DEVILLEZ

**COMITE DE GESTION DU CENTRE DE FORMATION ET DE PLEIN AIR JACQUES BREL :**

2 candidats :

- Sophie SPATOLA
- Arnaud DEVILLEZ

**MAISON DU NEERLANDAIS :**

2 candidats :

- Gaëlle LEFEVRE
- Florent VANDENABEELE

**AMICALE DE LA RESIDENCE PHARAON DE WINTER :**

Délégué titulaire 1 candidat :

- Evelyne LORIDAN

Délégué suppléant 1 candidat :

- Laurence DUREY

**CONSEIL DE VIE SOCIALE DU FOYER DE PERSONNES AGEES :**

1 candidat :

- Evelyne LORIDAN

**ASSOCIATION MULTI-CLUB :**

Délégué titulaire 1 candidat :

- Laurence DUREY

Délégué suppléant 1 candidat :

- Evelyne LORIDAN

**CONSEIL DE MAISON DU CENTRE SOCIAL :**

Délégués titulaires 5 candidats :

- Pierre GRANDGENEVRE
- Gaëlle LEFEVRE
- Aurélie COSTENOBLE
- Evelyne LORIDAN
- Laurence DUREY

**CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC)  
DES CANTONS DE BAILLEUL ET MERVILLE :**

1 candidat :

- Evelyne LORIDAN

Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

24. **20/068** Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comité syndical du 13 février 2020

M. LEFEBVRE :

C'est une délibération que nous risquons de retrouver très souvent tout au long du mandat et qui concerne le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade eau et Noréade assainissement. Le SIDEN-SIAN c'est un syndicat qui est composé de plus de 750 communes qui intervient sur 3 départements : le Nord, le Pas-de-Calais et l'Aisne pour un peu plus d'1 million d'habitants. Il exerce 6 compétences à la carte qui sont l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, les eaux pluviales, la défense extérieure contre l'incendie et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la GEMAPI.

Il vous est demandé d'accepter l'adhésion au SIDEN SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et pour l'eau potable plus spécifiquement pour les communes de BERTRY, BUSIGNY, CLARY, SAINT BENIN, HONNECHY et MAUROIS, pour la compétence assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines, les communes de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY ET SAINT BENIN, pour la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, pour les communes de DEHERIES et HONNECHY.

M. le Maire : Qui vote pour ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

25. **20/069** Compte-rendu des décisions municipales

**098 – Contrat de maintenance du TPE (Terminal de Paiement Électronique) du service des régies – Période du 16 avril 2020 au 15 avril 2021**

Titulaire : JCD

Montant : 180,00 € TTC

**099 – ANNULÉE**

**100 – Cession d'une remorque immatriculée 84AXB59 à M. Michaël REUBRECHT**

Montant : 400,00 € TTC

**101 – Contrat de maintenance du logiciel MUNICIPAL GVe (Géo Verbalisation Électronique) – Période du 13 avril 2020 au 12 avril 2021**

Titulaire : LOGITUD Solutions

Montant : 1 093,75 € TTC

**102 – ANNULÉE**

**103 – Renouvellement du contrat Meeting Booster – Période du 31 mai 2020 au 31 mai 2021**

Titulaire : Société MatchWARE

Montant : 6 000,00 € TTC

**104 – Procédure adaptée – Accord cadre mono-attributaire sans montant minimum, ni maximum – Marché public de prestations de service et d'entretien pour la Ville de Bailleul – Avenant n° 1 – Lot 1c – Nettoyage de bâtiments communaux**

Titulaire : Europe Service Propreté

Montant avenant : + 10 879,44 € HT

**105 – Réalisation de travaux d'éclairage public – Quartier Bellekindt**

Titulaire : Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)

Montant prévisionnel : 120 000,00 € HT

**106 – Réalisation de travaux d'installation de feux tricolores route de Vieux Berquin au Hameau d'Outtersteene**

Titulaire : Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)

Montant prévisionnel : 35 000,00 € HT

**107 – Réalisation de travaux d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides à proximité de la Place de Bailleul**

Titulaire : Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)

Montant prévisionnel : 15 000,00 € HT

**108 – Demande de subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France dans le cadre de l'achat de matériel de conservation pour les œuvres du Musée Benoît-de-Puydt**

Montant total du projet : 8 054,00 € HT

Subvention sollicitée : 5 637,00 € HT

**109 – ANNULÉE**

**110 – ANNULÉE**

**111 – Prise en charge des frais d'inscription à la formation intitulée « Remise à niveau SSIAP2 » pour un agent communal – Annule et remplace la DEC20\_0084**

Titulaire : Institut Nicolas Barré

Montant : 335,00 € TTC

**112 – Accord-cadre à bons de commande de service de transport de personnes organisé pour les trajets réguliers et différentes activités de la Ville de Bailleul (lot 5) – Modification apportée au marché initial – Avenant n° 2 – Prolongation de 2 mois à compter du 31 août 2020 jusqu'au 31 octobre 2020**

Titulaire : BECK Sabrina

Montant avenant : aucune incidence financière

**113 – Accord-cadre à bons de commande de service de transport de personnes organisé pour les trajets réguliers et différentes activités de la Ville de Bailleul (lots 1, 2, 3 et 4) – Modification apportée au marché initial – Avenant n° 2 – Prolongation de 2 mois à compter du 31 août 2020 jusqu'au 31 octobre 2020**

Titulaire : SARL Transports et Voyages Liefoghe Sence (Mandataire)

SARL Voyages Accou-Cœur (Membre du groupement)

SARL Autocars Thys (Membre du groupement)

Montant avenant : aucune incidence financière

**114 – Prise en charge des frais d'inscription à la formation intitulée « Remise à niveau SSIAP1 » pour deux agents communaux – Annule et remplace la DEC20\_0083**

Titulaire : Institut Nicolas Barré

Montant : 670,00 € TTC

**115 – Prise en charge des frais d’inscription à la formation intitulée « Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail » pour trois agents communaux**

Titulaire : Institut Nicolas Barré

Montant : 282,00 € TTC

**116 – ANNULÉE**

**117 – ANNULÉE**

**118 – Marché public de prestations pour la location, l’entretien, le blanchissage d’articles textiles pour les services municipaux (Ville de Bailleul – lot 1) – Prolongation du marché jusqu’au 31 septembre 2020 – Avenant n° 3**

Titulaire : Kalhyghe

Montant avenant : aucune incidence financière

**119 – ANNULÉE**

**120 – Prise en charge des frais d’inscription à la formation intitulée « 3 modules armes de défense : lanceurs de balles de défense, générateurs d’aérosols incapacitants ou lacrymogènes de catégorie B, bâton de défense ou tonfas matraques ou tonfas télescopiques de catégorie D » pour deux agents communaux**

Titulaire : CNFPT

Montant : 800,00 € TTC

**121 – Contrat de prestation de services pour le nettoyage des infrastructures sportives et techniques de la Ville de Bailleul – Période du 22 juin 2020 au 14 août 2020**

Titulaire : Société Europe Service Propreté

Montant : 6 879,97 € TTC

**122 – Contrat de prestation d’assistance pour une mission de référent Covid-19 – Maître d’ouvrage relatif à l’extension de l’école Pieter Brueghel du hameau de la Crèche**

Titulaire : Société A3BTP

Montant : 1 080,00 € TTC

**123 – Contrat pour la réalisation d’un diagnostic amiante avant travaux pour l’extension de l’école Pieter Brueghel au hameau de la Crèche**

Titulaire : Qualiconsult

Montant : 504,00 € TTC

**124 – Prise en charge des frais d’inscription à la formation professionnelle intitulée « CIPP Primo Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément, secteur collectivité territoriale, formule test seul et correction » pour un agent communal**

Titulaire : CFPPA UFA du Nord

Montant : 90,00 € TTC

**125 – Prise en charge des frais d’inscription à la formation professionnelle intitulée « CIPP Renouvellement Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément, secteur collectivité territoriale, formule test seul et correction » pour un agent communal**

Titulaire : CFPPA UFA du Nord

Montant : 90,00 € TTC

**126 – Prise en charge des frais d’inscription à la formation professionnelle intitulée « CIPP Primo Opérateur, secteur collectivité territoriale, formule formation et évaluations » pour trois agents communaux**

Titulaire : CFPPA UFA du Nord

Montant : 672,00 € TTC

**127 – Convention d’occupation de locaux sur le site Nordlys au profit de M. Guillaume TERRIER, porteur de projet Archipendule – Ecoconstruction – Période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

Loyer mensuel : 120,00 € TTC

Charges mensuelles : 250,00 € TTC (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021)

**128 – Prolongation de la convention d’occupation de locaux 1A rue du Collège au profit de la SCOP Flandre-Service – Durée prolongée jusqu’au 30 septembre 2020 – Avenant n° 1**

**129 – ANNULÉE**

**130 – Contrat de collecte des papiers et autres déchets de bureaux issus d’un tri sélectif à la source – Avenant n° 7 relatif à la mise à disposition d’un bac de stockage de 240 litres**

Titulaire : Société Elise – SARL Armelle

Montant : 3,00 € HT/ bac/ mois de collecte

**131 – Demande de subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France dans le cadre d’actions de médiation post COVID au Musée Benoît-de-Puydt**

Montant total du projet : 10 000,00 € HT

Subvention sollicitée : 8 000,00 € HT

**132 – Contrat de location – Logement communal 24 rue d’Ypres à Bailleul – Période du 10 juillet 2020 au 30 novembre 2020**

Loyer mensuel : 314,00 € TTC

**133 – Prise en charge des frais d’inscription aux 22èmes Rencontres Nationales Art-et- Essai Jeune Public pour un agent communal**

Titulaire : Association française des Cinémas d’Art-et-Essai

Montant : 35,00 € TTC

**134 – Prise en charge des frais d’inscription à la formation professionnelle intitulée « Formation civique et citoyenne – Société de consommation et média » pour un agent en contrat service civique**

Titulaire : Maison Régionale de l’Environnement et des Solidarités

Montant : 100,00 € TTC

**135 – Contrat de sous-traitance pour le remplacement de glissières de sécurité – Route de Lille**

Titulaire : Entreprise Aximum

Montant : 11 140,00 € HT

**136 – Contrat d’entretien des cloches des églises de Bailleul, des hameaux et de l’Hôtel de Ville**

Titulaire : Société Paschal  
Montant : 588,00 € TTC

**137 – Convention pour l'accueil du spectacle « Toutes les choses géniales » de la Compagnie Théâtre du Prisme le 30 septembre 2020**

Titulaire : Association « Le Vivat »  
Montant : 500,00 € TTC

**138 – Sinistre du 19 janvier 2020 – dégradation d'une glissière de sécurité par choc de véhicule – Route de Lille – Acceptation et affectation de l'indemnité immédiate proposée par la compagnie d'assurances Allianz-Iard**

Montant de l'indemnité : 13 780,80 € TTC

**140 – Marché à procédure adaptée – Notification d'attribution – Marché public de travaux pour l'extension de l'école Pieter Brueghel à Bailleul – Lots 1 à 10**

**Lot 1 : Gros-œuvre**

Titulaire : SAS Patou  
Montant : 68 484,00 € TTC

**Lot 2 : Ossature bois – Charpente bois**

Titulaire : Entreprise Concept Structures Bois  
Montant : 73 200,00 € TTC

**Lot 3 : Couverture zinguerie**

Titulaire : SAS Genty Couverture industrielle Bardage Etanchéité  
Montant : 24 737,00 € TTC

**Lot 4 : Menuiseries extérieures**

Titulaire : Entreprise Altomare Altalu  
Montant : 48 120,00 € TTC

**Lot 5 : Plâtrerie – Menuiseries intérieures**

Titulaire : Entreprise Spacing Nord  
Montant : 21 404,05 € TTC

**Lot 6 : Electricité**

Titulaire : SARL Duyme Electricité  
Montant : 10 236,24 € TTC

**Lot 7 : Plomberie – Chauffage - Ventilation**

Titulaire : SAS Ramery Energies Thermic  
Montant : 37 715,49 € TTC

**Lot 8 : Carrelages - Faïences**

Titulaire : SAS LD Carrelage  
Montant : 19 095,60 € TTC

**Lot 9 : Electricité**

Titulaire : SAS Decaux Roger

Montant : 3 736,80 € TTC

**Lot 10 : Voirie réseaux divers - Portalis**

Titulaire : SA SCOP Euro Flandres TP

Montant : 26 073,85 € TTC

**141 – Demande de subvention auprès de la CCFI dans le cadre de l'exposition « Mélusine et les Sirènes » au Musée Benoît-de-Puydt du 14 novembre 2020 au 19 septembre 2021**

Coût estimatif de l'exposition : 37 110,00 € TTC

Subvention sollicitée : 5 000,00 € TTC

**142 – Convention de partenariat relative à l'organisation d'ateliers théâtre enfants – Période du 30 septembre 2020 au 16 décembre 2020**

Titulaire : Association « Théâtre Autrement »

Montant : 3 708,00 € TTC

**143 – Convention de partenariat relative à l'organisation d'ateliers théâtre adultes – Période du 5 octobre 2020 au 14 décembre 2020**

Titulaire : Fiévet Valérie

Montant : 959,40 € TTC

**144 – Contrat de maintenance pour le logiciel de base de données ORACLE – Période du 30 juin 2020 au 29 juin 2021**

Titulaire : Logitud

Montant : 313,55 € TTC

**145 – Contrat de maintenance et hébergement DuoNet pack 4 – Période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021**

Titulaire : ARS Data

Montant : 2 354,35 € TTC

**146 – Ville de Bailleul – Budget principal – Exercice 2020 – Subventions à verser aux budgets du CCAS de Bailleul (principal, Résidence autonomie « Pharaon de Winter », centre social Honoré Declercq et service d'aide à domicile) et au budget annexe du Cinéma « Le Flandria » - Répartition des crédits ouverts au budget primitif 2020 et modalités de versement**

Subvention équilibre au budget SAD du CCAS : 58 000,00 €

Subvention équilibre CCAS – Budget principal : 528 000,00 €

Subvention employeur à la Résidence autonomie – Repas agents : 1 500,00 €

Subvention équilibre au Budget Annexe – Cinéma : 84 660,00 €

Subvention équilibre au Budget Annexe CCAS – Centre Social : 171 000,00 €

Reversement CEJ : 10 000,00 €

**147 – Contrat de prestation de service pour le nettoyage des infrastructures sportives et techniques de la Ville de Bailleul – Période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 octobre 2020**

Titulaire : Société Europe Service Propreté

Montant : 24 521,67 € TTC

**149 – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la passation de la Délégation de Service Public portant sur la création et la gestion d’un crématorium – Analyse financière des offres – Ajout de prestations supplémentaires – Avenant n° 1**

Titulaire : Cabinet Calia Conseil  
Montant de l’avenant : + 3 600,00 € TTC

**150 – Convention d’achat de prestation pour une initiation au poney dans les écoles publiques et privées de Bailleul – Période de Septembre 2020 à Juin 2021**

Titulaire : Centre Equestre « Adapt Equit »  
Montant : 6 412,50 € TTC

**151 – Avenant au contrat de cession du droit d’exploitation du spectacle « Dans le Jardin de Ma Main » le 22 septembre 2020 à la médiathèque municipale**

Titulaire : Compagnie « L’Echappée Belle »  
Montant : 740,00 € TTC

**152 – Contrat de cession du droit d’exploitation du spectacle « Alerte Oreille » le 26 septembre 2020 à la médiathèque municipale**

Titulaire : Agence Régionale pour l’Audition  
Montant : gratuit

**153 – Contrat de co-production du spectacle « Miette et Léon »**

Titulaire : La Manivelle Théâtre  
Montant : 2 743,00 € TTC

**154 – Contrat de cession des droits de diffusion du spectacle « Miette et Léon » les 26 et 27 novembre 2020**

Titulaire : La Manivelle Théâtre  
Montant : 5 802,03 € TTC

**155 – Procédure adaptée – Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Bailleul – Marché public de techniques de l’information et de la communication pour l’acquisition, l’installation et la maintenance d’un progiciel famille permettant la gestion des activités municipales, scolaires et loisirs - Attribution**

Titulaire : SAS Arpège  
Montant : 78 967,20 € TTC

**157 – ANNULÉE**

**158 – Contrat de location – Logement communal situé à l’école Pasteur, 20 rue Pasteur à Bailleul – 1<sup>er</sup> étage à gauche – Période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021**

Loyer mensuel : 350,00 €  
Charges mensuelles : 50,00 €

**159 – Adhésion à l’Association Nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**

Titulaire : Association Nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée  
Montant : 500,00 € TTC

**160 – Convention de partenariat pour l'organisation de cours de l'histoire de l'art avec l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques Benoît-de-Puydt – Période du 24 septembre 2020 au 24 juin 2021**

Titulaire : Faltot David

Montant : 2 790,00 €

**162 – Marché public de prestations pour la location, l'entretien, le blanchissage d'articles textiles pour les services municipaux (Ville de Bailleul – lot 1) – Prolongation du marché initial jusqu'au 30 novembre 2020 – Avenant n°4**

Titulaire : Khalhyghe 2

Montant de l'avenant : aucune incidence financière

**164 – Contrat de location – Logement communal F4 situé à l'Ecole Sévigné, 14 rue Saint Jacques à Bailleul – Période du 15 septembre 2020 au 14 septembre 2021**

Loyer mensuel : 638,00 €

Forfait charges : 57,00 €

**166 – Convention d'achat de prestation pour une initiation à l'escalade dans les écoles publiques et privées de Bailleul – Période de septembre 2020 à juin 2021**

Titulaire : Association Nord Escalade

Montant : 3 337,74 € TTC

**167 – Contrat de prestation pour l'organisation d'une conférence gesticulée ayant pour thème « Le jardinage comme acte de résistance » le 9 octobre 2020 à la Médiathèque Municipale**

Titulaire : Association « La Grelinette des Champs »

Montant : gratuit

**168 – Contrat de prestation pour l'organisation d'une conférence ayant pour thème « Comment mener un potager automne / hiver ? » le 14 octobre 2020 à la Médiathèque Municipale**

Titulaire : Hameaux Philippe

Montant : 108,00 € TTC

**169 – Contrat de prestation pour l'organisation d'une balade nature à la découverte des oiseaux le 21 octobre 2020 à la Médiathèque Municipale**

Titulaire : Nord Nature Environnement

Montant : 32,58 € TTC

**170 – Contrat de prestation pour l'organisation d'une conférence sur « Ce que disent les oiseaux sur l'état de la nature dans le Nord et le Pas-de-Calais » le 28 octobre 2020 à la Médiathèque Municipale**

Titulaire : Groupe ornithologique du Nord

Montant : gratuit

**171 – Convention de mise à disposition des salles de sports pour le Collège Maxime Deyts – Année scolaire 2019-2020**

Montant redevance : 32 400,00 € TTC

**172 – Convention de mise à disposition des salles de sports pour le Collège Immaculée Conception – Année scolaire 2019-2020**

Montant redevance : 16 900,00 € TTC

**174 – Contrat de location – Logement communal F3 situé à l’Ecole Sévigné, 14 rue Saint Jacques à Bailleul – Période du 13 octobre 2020 au 6 juillet 2021**

Loyer mensuel : 267,00 €

Forfait charges : 57,00 €

**175 – ANNULÉE**

**176 – ANNULÉE**

**179 – Travaux de réhabilitation des bâtiments A et B du site NORDLYS — Tranche ferme (bâtiment A) - Passation de l'avenant n°1 pour les lots 1,2,3 ayant pour objet de déterminer les conséquences contractuelles nées des aléas intervenus pendant la période de crise sanitaire**

Titulaires :

- Lot 1 – gros - œuvre, renforcement des façades : BTPL
- Lot 2 – charpente, couverture : CPS
- Lot 3 – menuiseries extérieures : A2M

Montant de l'avenant : aucune incidence financière

**181 – Convention de partenariat pour l’année scolaire 2020-2021 avec l’association « La Crèche Dynamique » portant autorisation d’utiliser la salle des fêtes de la Crèche à titre gracieux**

**182 – Convention de partenariat pour l’année scolaire 2020-2021 avec les associations « Club du Bon Accueil » et « Creat Home » portant autorisation d’utiliser la salle du Bon Accueil à Outtersteene à titre gracieux**

**184 – Ville de Bailleul – Souscription d’un contrat d’assurance « Tous risques exposition » - Exposition Le Chant des ondes au Musée – Période du 22 octobre 2020 au 11 octobre 2021**

Titulaire : Compagnie d’assurances Allianz IARD

Cotisation : 2 350,71 € TTC

M. le Maire passe la parole à M. DECAT.

M. DECAT :

Avant de poser les questions concernant les décisions municipales, je souhaiterais savoir : les vôtres, elles démarrent quand ? Puisque vous nous aviez dit, lors de la commission, qu'il y en avait certaines qui étaient de Marc DENEUCHE et ensuite c'était les vôtres, c'est pour que mes questions soient judicieuses.

M. le Maire l'invite à poser ses questions, il lui indiquera si les décisions le concernent ou non.

M. DECAT :

La décision 120, c'est une décision qui relève de Marc DENEUCHE ou de vous c'est-à-dire le fait d'inscrire un module « armes de défense, lanceur de balles de défense, générateur d'aérosols, incapacitants ou lacrymogènes etc. » pour deux agents communaux est-ce que c'est une décision que vous avez prise ou est-ce une décision de Marc DENEUCHE ? Je pense que la réponse je l'aie.

M. le Maire : A votre avis ?

M. DECAT : Je le sais mais ça me permet de vous poser la question. Ces agents ont été formés ? Est-ce qu'il est prévu d'armer la police municipale ?

M. le Maire : Cette décision n'a pas été prise sous l'exercice de mon mandat. Aujourd'hui, il n'y a aucune réflexion qui est menée sur le fait d'armer les policiers municipaux. J'ajoute qu'un travail est initié avec le Commandant Félix pour essayer de mutualiser les moyens de la police municipale et de la police nationale puisque, j'en suis convaincu, ce serait une source de plus value pour notre territoire mais la question de l'armement aujourd'hui n'est pas du tout d'actualité.

M. DECAT : La prolongation de l'occupation des locaux de l'ancien arsenal. Je vois que la durée est prolongée jusqu'au 30 septembre 2020. Est-ce que c'est vous, est-ce que c'est encore Marc DENEUCHE ? Est-ce qu'il va y avoir un maintien de la SCOP Flandre services dans ces locaux ou avez vous prévu de récupérer les locaux et de mettre Flandre Service ailleurs ?

M. le Maire : Je vous pose la même question, à votre avis ?

M. DECAT : C'est quand même bien de l'exprimer puisque ça a été envisagé. Ca n'a pas été exprimé dans les délibérations, par contre, ça apparaît dans les décisions. Donc ça veut dire que Flandre Service ne sera plus dans les locaux ?

M. le Maire : Je vous confirme que cette prolongation a été initiée sous le mandat de mon prédécesseur et que la SCOP Flandre Service a quitté les locaux dans l'ancienne caserne des pompiers rue du Collège, il y a un peu moins d'un mois.

Je vous remercie pour cette séance, je vous informerai évidemment, dans les meilleurs délais, de la date du prochain Conseil Municipal dès que j'aurai eu la notification du Ministre des Comptes Publics.

M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal. La séance est levée à 20 heures 20.

Lors de la séance du 17 décembre 2020, le procès-verbal du 23 novembre 2020 a été :

approuvé ..... *à l'unanimité* .....

non approuvé .....

Le Maire de la Ville de Bailleul,  
Antony GAUTIER



Le Secrétaire de la séance,  
Florent VANDENABEELE

